Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 045-200057255-20250410-DE_25_04_FIN09-DE

COMMUNE « LE MALESHERBOIS »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

25-04-FIN-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

Etaient présents : Mmes BAFFOY, BERTHELOT Isabelle, DAUVILLIERS, MARCHAND, MARTIN, PASQUET, ROULLET, SABY, SONATORE et MM. BERCHER, BOUTEILLE, CATINAT, CHANCLUD, CIRET, DELMAS, GAURAT, GIRARD, GUERIN, LAROCHE, MATIGNON et POINCLOUX.

Avaient donné pouvoir : Mme BARAO-FERREIRA à M. LAROCHE, M. BEAUVALLET à M. BERCHER, Mme BECHU à M. CATINAT, Mme Christine BERTHELOT à M. BOUTEILLE, M. DELMOND à M. GIRARD, Mme PIEDFERRE à Mme BAFFOY, Mme QUEMENER à M. GAURAT et M. SENET à M. DELMAS.

Etaient absents ou excusés : Mme DELAVEAU, M. BEVILLARD, DAVIAUD et JOUSSON.

Secrétaire de séance : M. DELMAS.

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice :	33
Présents :	21
Pouvoirs :	8
Absents et/ou excusés :	4
Votants :	29
Quorum :	17

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025.

Vu les articles L. 1639-A et 1636-B sexies du Code Général des Impôts,

Vu l'état 1259 relatif aux produits prévisionnels et aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2025,

Vu l'avis de la commission « finances » réunie le 26 mars 2025,

Vu le résultat de l'exercice 2024 du budget principal,

Considérant la revalorisation des bases d'imposition à 1.7 % pour l'année 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITE

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition de 2024 pour 2025, à savoir :
  - Taxe sur le foncier bâti : 43.97 %.
  - Taxe sur le foncier non bâti : 28.99 %.
  - Taxe d'habitation : 14.93 %.

Fait et délibéré en la commune « Le Malesherbois », le jeudi dix avril deux mille vingt-cinq.
Certifié exécutoire,
compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité
et de sa publication légale.

Le secrétaire de séance,

Flavien DELMAS

Le Maire,

Hervé GAURAT